REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE MAIRIE DE CARBONNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

En exercice	27
Présents	21
Procurations	02
Absents	06
Votants	21
Convoqués le 15.	/09/2010

L'an deux mille dix et le vingt et un septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M. TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M.PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme GREGOIRE, Mme GOUBELET, M. DORET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, M. PONS et Mme LANGLADE-MAZIC.

<u>Procurations</u>: Mme LAUTRE donne procuration à Mme GRANDET, Mme DARNISE donne procuration à M.HELLE.

Absentes excusées : Mme LAUTRE et DARNISE.

Absents: M. BARRAU, M.BENAC, M. PEDRO et M.BARDOU.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

M. PONS est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 20 juillet 2010.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 20 juillet 2010.

Aucune observation n'est formulée.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

3. Budget assainissement : décision modificative n° 1.

Monsieur Cot explique qu'en attente du transfert de la compétence Assainissement au SMEA de la Haute Garonne le 2 février 2010, un budget a été voté pour 2010.

Dans le but de régulariser certaines dépenses relatives à l'exercice 2009 et au mois de janvier 2010 et afin de transférer le résultat 2009, la perception nous demande de réaliser une décision modificative.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 6061 + 510 € Compte 6218 + 1600 € Compte 6611 + 6000 € Compte 654 +3€ Compte 673 + 12 955 € 023 + 110 669 € Total + 131 737 €

Recettes

002 +124 602 € 70111 + 4700 € 748 + 2435 € Total + 131 737 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 1641 + 12 420 €

Recettes

Compte 10228 + 2439 € 001 +835 778 € 021 + 110 669 €

La section d'investissement sera votée en suréquilibre. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

> Votants: 23 - Pour: 23 - Contre: 0- Abstention: 0 Adopté à l'unanimité

4. Convention de remblaiement.

Monsieur Cot explique que l'entreprise CORUDO a émis le souhait de pouvoir remblayer une partie de la carrière située au lieu dit Saint Michel.

Un projet de convention a été rédigé pour fixer les droits et les obligations de chacun.

Le montant de la redevance que percevra la commune a été fixé à 6570 € par trimestre.

La durée de la convention est de 10 ans

Mme Goubelet demande si la convention fait état des déchets qui sont autorisés et des contrôles effectués.

Monsieur Cot répond par l'affirmative et précise qu'il s'agit de déchets inertes.

Monsieur le Maire fait l'historique de ce site : d'abord exploitée par la DDE, la carrière a ensuite été achetée par Razel Duclerc.

Suite aux interrogations de M.Pessant, Monsieur le Maire explique que compte tenu de l'état critique du secteur du bâtiment à l'heure actuelle, il va falloir 10 ans pour combler la gravière. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

5. Travaux d'urbanisation 2011.

Madame Bouffartigue explique qu'il s'agit de demander au Conseil Général l'inscription de certaines opérations en travaux. Pour chacune de ces opérations, le Conseil Municipal doit :

- approuver le projet et son plan de financement.
- solliciter l'inscription de l'opération au programme 2011 des travaux d'urbanisation.
- approuver la convention et autoriser le maire à la signer.
- solliciter l'aide du Conseil Général pour les travaux de la part communale.

Il s'agit de l'avenue de la Gare.

Mme Bouffartigue explique la teneur des travaux sur cette voie départementale. Le montant prévisionnel des travaux est de 290 000 € HT pour les terrassements généraux et la voirie et de 200 000 € pour le réseau pluvial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les points exposés ci-dessus.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

6. Programme Départemental 2011 : Alimentation en Eau Potable.

Madame Bouffartigue expose au Conseil Municipal les possibilités d'inscription de la commune sur le programme 2011.

Il s'agit de desservir la zone de Naudon.

Selon un devis estimatif, le montant de l'opération serait de 127 552.89 HT. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Sur	le budaet	d'Alimentation	en F	au Potable	:
		a , illinition il a l'ioil	011 C	au i diabic	

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Subvention Conseil Général (Emprunt	30%) 36 812 € 124 620.12 €	Réseaux collecteurs Travaux HT Honoraires, variation	122 706.69 € de prix12 270 €
TOTAL TTC	161 432,12 €	TOTAL HT TVA 19.6% TOTAL TTC	134 976.69 € 26 455.43 € 161 432.12 €
Sur le budget communal : RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Subvention Conseil Général (Emprunt	50%) 2423.1 € 2423.1 €	Poteaux incendie Travaux HT	4846.20 €
TOTAL TTC	4846.20 €	TOTAL HT TVA 19.6% TOTAL TTC	4846.20 € 949.85 € 5796.05 €

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- -d'adopter l'opération pour laquelle l'inscription en programmation est sollicitée ainsi que son montant
- d'approuver le plan de financement
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 36 812 €.
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en annuité complémentaire correspondante,
- de s'engager à présenter en 2011 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec celui déposé lors de la demande d'inscription
 - de s'engager à solder l'opération avant le 31 décembre 2014.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

7. <u>Effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public avenue de Toulouse.</u>

Madame Bouffartigue informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 02/07/08 concernant l'effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public sur l'avenue de Toulouse, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

- Travaux d'extension du réseau souterrain d'éclairage public en tranchée commune avec les travaux d'effacement du réseau basse tension sur une longueur de 1200 mètres environ.

Entre la Place de la République et l'avenue Henri Chanfreau :

- Fourniture et pose de 14 ensembles d'éclairage public, composés d'un mât en acier peint de 8 mètres de hauteur, et équipé d'un appareil sur crosse à source SHP 100 Watts, identiques à ceux déjà posés lors de la rénovation de l'éclairage public sur l'Avenue de Toulouse au niveau de la Place de la République.

Entre l'avenue Henri Chanfreau et le passage inférieur SNCF :

- Fourniture et pose de 28 ensembles d'éclairage composés d'un mât en acier peint de 7 mètres de hauteur avec appareil à lampe Cosmowhite 90 watts en top coté route et contre feux à 4 mètres avec appareil à lampe Cosmowhite 45 watts côté piéton/piste cyclable.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	109 084 €
•	Part gérée par le Syndicat	586 300 €
•	TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	126 976 €

Total 822 360 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 152 251 €. Le détail est précisé dans la convention à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Monsieur le Maire rappelle que le SDEHG perçoit une taxe payée par chaque usager et dont le montant apparaît sur la facture d'électricité; cette contribution permet au SDEHG de réduire les coûts d'investissement au profit des communes. Il confirme à Mme Grégoire que le coût restant à la charge de la commune constitue un maximum qui sera réduit par la subvention du Conseil Général.

Mme Bouffartigue confirme également à Mme Goubelet que les travaux d'effacement de réseaux et les travaux d'urbanisation se feront en même temps dans le courant du 2nd semestre 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet et de demander de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG sous un délai de trois ans à compter de l'inscription au programme du SDEHG.
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 109 084
 € pour la partie électricité et éclairage.
- De s'engager à couvrir cette contribution par voie d'emprunt et prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- De l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 152 251 € pour la partie télécommunication.
- De solliciter l'aide du Département pour l'opération de télécommunication.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

8. Démolition.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a obtenu gain de cause dans le contentieux lié à la maison située rue Léo Lagrange.

Monsieur Bros précise que cette future démolition sera l'occasion d'aménager le site.

Monsieur le Maire précise qu'outre la maison, nous allons faire chiffrer la démolition du concasseur et du hangar qui sont à proximité.

Compte tenu de l'état de l'immeuble et du risque d'inondation dans cette zone, Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un permis de démolir cette maison ainsi que les bâtiments avoisinants.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

9. Ressources humaines.

Monsieur Vignes indique que l'agent chargé du service Achat/Marchés publics vient d'obtenir le concours d'adjoint administratif $1^{\text{ère}}$ classe. La commission du personnel émet un avis favorable à sa nomination à ce nouveau grade.

Monsieur le Maire souligne la qualité de cet agent qui exécute son travail avec rigueur et professionnalisme. Son sérieux permet de nous mettre à l'abri de nombreux contentieux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif $1^{\text{ère}}$ classe à temps complet et de fermer le poste correspondant au grade d'adjoint administratif de $2^{\text{ème}}$ classe occupé par l'agent.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

10. Enquêtes publiques.

Monsieur Bros profite de l'occasion pour faire un point sur l'avancement du PLU; lors de la consultation des personnes publiques associées, trois administrations ont donné des avis réservés ou défavorables. Aussi ajoute-il qu'une réunion est programmée prochainement pour faire le point et ne pas perdre de temps sur le calendrier prévisionnel.

Suite à l'interrogation de Monsieur Pessant, Monsieur le Maire indique qu'il faut attendre la tenue de la dite réunion pour savoir si le calendrier prévisionnel sera tenu ou décalé.

Monsieur Pessant demande comment les habitants seront informés de la tenue de la réunion publique.

Monsieur le Maire répond que l'organisation de ce type d'enquête publique répond à des règles strictes de publicité. Il ajoute que si la réunion impliquait des modifications sur le projet de PLU alors le Conseil Municipal sera consulté de nouveau.

Monsieur le Maire évoque l'incidence du Grenelle II sur le classement des zones industrielles et artisanales.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal d'autoriser le maire à lancer trois enquêtes publiques concomitantes : PLU, actualisation du schéma directeur d'assainissement, mise en place d'une servitude de vue pour le pigeonnier de Grilhon.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

11. SIEANAT : demande d'avis sur l'adhésion des communes d'Escalquens et de Ramonville.

Monsieur Bros indique que les communes citées en objet ont émis le souhait d'adhérer au SIEANAT; celui-ci a accepté ces deux nouvelles adhésions.

Conformément au nouvel article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal des communes déjà membres est consulté en vue de la décision d'admission définitive par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ces deux adhésions.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

12. Vente du livre Carbonne et son canton.

Monsieur Turrel indique que la mairie a racheté, sur proposition de son auteur, le stock de livres « Carbonne et son canton ».

Il propose au Conseil Municipal de fixer un tarif de vente de $10 \in$. Ainsi cet ouvrage pourra être vendu à la bibliothèque. Il ajoute que cet ouvrage sera également mis à la vente à l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

13. <u>Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets</u> ménagers - Année 2009.

Monsieur le Maire profite de ce point pour évoquer la réorganisation en cours de réflexion des ordures ménagères ; afin d'optimiser le service, seul le centre bourg sera collecté 2 fois par semaine. Les entreprises privées seront soumises quant à elles à la redevance d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire insiste en outre sur l'importance du rôle de l'ambassadeur du tri.

Mme Bouffartigue préconise de différencier les supports et les actions de communication pour sensibiliser un maximum de personnes.

Monsieur Vignes ajoute qu'il faut surtout agir au niveau des enfants qui ont la faculté d'intégrer rapidement de ce type d'informations.

Monsieur Pessant est d'accord sur le principe d'une réorganisation de la collecte mais insiste sur l'importance de bien communiquer.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire souhaite faire voter une motion contre la suppression des auxiliaires administratives présentes sur le groupe scolaire Henri Chanfreau. Il fait part au Conseil Municipal de la suppression des deux postes d'auxiliaire de vie scolaire qui sont attachés à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Il rappelle qu'en 2006, le ministère de l'Education Nationale a reconnu la nécessité de l'aide administrative aux directeurs d'école ; aussi les écoles maternelles et élémentaires ont bénéficié d'une aide administrative.

Le travail réalisé par ces auxiliaires n'est pas négligeable :

Vie scolaire:

- Contrôle quotidien des présences des élèves et contact téléphonique avec les familles des élèves absents.
- Relations entre l'école, les familles et les structures périscolaires (inscription des élèves à l'étude surveillée, la garderie et le transport scolaire)
- Accueil des visiteurs et accueil téléphonique
- Communication et diffusion de l'accueil dans les classes
- Contrôle des sorties et retours des élèves bénéficiant de suivis extérieurs

BCD:

- Gestion de la BCD
- Accueil des groupes sous la responsabilité des enseignants

Administratif:

- Aide à la saisie des inscriptions, à l'édition et à la mise à jour des listes d'élèves, du registre d'inscription des élèves
- Secrétariat, courrier divers
- Diffusion dans les classes et récupération des divers documents (fiche de renseignements, imprimés...)
- Réception et répartition du courrier, des livraisons
- Contact avec les services municipaux : services techniques...
- Affichage des informations

Ces postes seront supprimés à partir du 30 septembre 2010.

Ces suppressions auront des conséquences dommageables sur le fonctionnement du groupe scolaire Henri CHANFREAU en particulier et affaibliront une nouvelle fois l'école publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de marquer sa désapprobation en envoyant cette motion au préfet de la Haute Garonne et à l'Inspection d'Académie.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société
 Massat Fournié du Mas d'Azil (09 290) pour les travaux de réfection des vestiaires du
 gymnase Abbal. Le montant du marché est de 13 240 € HT soit 15 835.04 € TTC pour le lot
 « carrelage » et de 17 436 € HT soit 20 853.46 € TTC pour le lot « peinture », conformément au
 budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Desautel de Portet sur Garonne (31 128) pour les travaux de ventilation et de désenfumage au CSC. Le montant du marché est de 13 400 € HT soit 16 026.40 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Axelles de Colomiers (31 770) pour la fourniture et la pose de rideaux au CSC. Le montant du marché est de 5497.10 € HT soit 6574.53 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu pour l'équipement du préfabriqué du groupe scolaire Henri Chanfreau.
 La société TDELEC de Carbonne a été retenue pour le lot 1 « Equipement électrique » et ce pour un montant de 11 297 € HT soit 13 511.21 € TTC.

La société GARRE de Carbonne a été retenue pour le lot 2 « Equipement en plomberie » et ce pour un montant de 2931.20 € HT soit 3505.72 € TTC.

• Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu pour l'acquisition de 3 photocopieurs et d'un duplicopieur .

La société Sofeb de Toulouse (31 200) a été retenue concernant les lots 1,2 et 3.

Lot 1 « Achat d'un photocopieur pour les services techniques » pour un montant de 3937.89 € HT, conformément au budget.

Lot 2 « Achat d'un photocopieur pour l'Office de Tourisme » pour un montant de 4680 € HT, conformément au budget.

Lot 3 « Achat d'un photocopieur pour les services administratifs » pour un montant de 1200 € HT, conformément au budget.

La société Bureautique Reprocolor de Dremil Lafage (31 280) a été retenue pour le lot 4. Lot 4 « Achat d'un duplicopieur pour l'école élémentaire » pour un montant de 1638.30 € HT, conformément au budget.

- Monsieur le Maire indique qu'un avenant en moins value a été conclu avec la société Eiffage de Toulouse (31 023) suite à la réalisation des travaux d'urbanisation de la route de l'Arize. Le montant de l'avenant est de 7900 HT (moins value), ce qui porte le montant total du marché à 215 457.31 € HT soit 257 686.94 € TTC.
- Monsieur le Maire indique qu'un avenant en plus value a été conclu avec la société STAT de Lagardelle sur Lèze (31 870) suite à la réalisation des travaux d'assainissement pluvial chemin de la rivière. Le montant de l'avenant est de 5832.55 HT (plus value), ce qui porte le montant total du marché à 181 199.79 € HT soit 216 714.95 € TTC.

• Monsieur le Maire indique qu'un avenant a été conclu avec la société Bouygues télécom et ce dans le cadre du contrat d'occupation privative du domaine public (château d'eau). La redevance est désormais indexée de 2 % supplémentaire chaque année. Jusqu'à présent c'est l'indice du coût de la construction qui était appliqué (-4.10 % de 2009 à 2010).

Madame Bouffartigue fait part au Conseil Municipal des nombreux travaux de voirie qui se déroulent dans la ville.

Elle indique qu'il y a tout d'abord trois sites concernés par des travaux réalisés dans le cadre du parcours cyclable de la Garonne : le Pont de Pierre, les rues Jean Jaurès et Gambetta (suppression des pavés) et la rue Etienne Prosjean avec la réalisation du piétonnier.

Un planning prévisionnel d'intervention avait été établi avec le responsable du secteur ; malgré tout l'entreprise est intervenue sans prévenir avec plusieurs jours d'avance.

Madame Bouffartigue souligne la réactivité et la disponibilité de la Police Municipale qui était sur le terrain.

Elle indique ensuite que trois sites ont été concernés par des travaux réalisés par le Conseil Général dans le cadre de l'entretien annuel des routes départementales. Il s'agit de la place Jules Ferry, de la rue du Professeur Roques / Louis Doméjean et de la route de Longages.

Suite à la remarque de Monsieur Pons, Mme Bouffartigue indique que le gravier est nécessaire à ce type de réfection et qu'il participe à la bonne tenue du revêtement. Le surplus sera balayé dans quelque temps.

Elle ajoute enfin que des travaux vont être réalisés dans le cadre du pool routier : rue de l'Eglise et rue du Sulpteur Abbal ; elle fait part du retard de l'entreprise.

Monsieur Pessant souhaite remercier la police municipale concernant la gestion de la fête de la Saint Laurent et plus précisément sur le problème du stationnement sur le parking de l'école. Il évoque aussi l'affichage sauvage pratiqué par les cirques.

Monsieur Turrel indique que la prochaine commission Culture et Communication travaillera sur l'affichage publicitaire en ville.

Séance levée à 22h45

Le secrétaire de séance

Olivier PONS

Le Maire

Guy HELLE